

Proposition de délibération visant à rendre plus agile la réglementation des marchés publics

La crise sanitaire mondiale, le conflit en Ukraine et la forte inflation actuelle exacerbent et généralisent les fragilités économiques auxquelles les territoires insulaires, comme la Nouvelle-Calédonie, sont particulièrement confrontés. Les augmentations des prix, conjuguées à des pénuries de l'énergie et de certaines matières premières, sont ainsi susceptibles de déséquilibrer lourdement l'exécution des marchés publics notamment et donc d'empêcher leur bonne réalisation. Or, ces marchés publics participe au soutien à l'économie et donc à l'emploi des calédoniens mais aussi permet aux usagers de bénéficier d'équipements publics de qualité (routes, collèges, dispensaires, équipements sportifs, aménagements...).

En Nouvelle-Calédonie, en l'état actuel de notre réglementation, dans ce contexte où les approvisionnements, outre leur prix, deviennent aléatoires en terme de délais, de qualité et en terme de quantités, les entreprises calédoniennes supportent souvent seules les conséquences et les surcoûts de ces bouleversements économiques imprévisibles et non maîtrisables, ce qui est susceptible d'avoir d'importantes répercussions sur le maintien de leur activité et qui pourrait très rapidement bloquer des marchés publics à venir.

En conséquence, Sonia Backès, la présidente de l'assemblée de la province Sud et son premier vice-président Philippe Blaise ont déposé ce jeudi 25 août au congrès, une proposition de délibération visant à adapter la réglementation actuelle des marchés publics afin de tenir compte de cette situation, de pouvoir réviser les tarifs ou d'adapter les modalités d'exécution des marchés publics quand cela est justifié.

→ [Lire la proposition de délibération modifiant la délibération n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics.](#)

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.